







## LE RISQUE ENGINES RÉSIDUELS DE GUERRE

### GÉNÉRALITÉS.....388

- Qu'est ce que le risque "engins résiduels de guerre" ? .....388
- Comment se manifeste-t-il ? .....388
- Les conséquences sur les biens, les personnes et l'environnement .....388
- Pour en savoir plus.....388

### LE RISQUE ENGINES RÉSIDUELS DE GUERRE

### DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD.....389

- Contexte .....389
- L'historique des principaux évènements .....389
- Les actions préventives dans le département du Nord.....389
- Les contacts .....390



## GÉNÉRALITÉS

### Qu'est ce que le risque "engins résiduels de guerre" ?

On entend par **risque « engins résiduels de guerre », le risque d'explosion et/ou d'intoxication lié à la manutention d'une ancienne munition de guerre** (bombes, obus, mines, grenades, détonateurs...) après découverte, ou lié à un choc lors de travaux de terrassement par exemple.

### Comment se manifeste-t-il ?

Lors des deux conflits mondiaux, la moitié nord de la France a connu des bombardements intenses et des batailles meurtrières qui en font la partie la plus sensible au risque « engins résiduels de guerre ».

La guerre des tranchées, lors du premier conflit, s'est caractérisée par une utilisation massive des obus explosifs et à gaz, des bombardements aériens

et l'usage intensif de mines. À l'arrière des lignes, des dépôts de munitions destinés à alimenter le front étaient mis en place.

Lors de la seconde guerre mondiale, de nombreux blockhaus (mur de l'Atlantique, ligne Maginot, ...) et des bunkers souterrains ont été réalisés sous l'occupation. À la libération, d'intenses bombardements alliés ont été déclenchés dans le but de détruire les ports, nœuds ferroviaires, dépôts de carburants et sites d'armes secrètes.

Aujourd'hui, nombre de départements de la moitié nord de la France portent encore les traces de ces conflits et les découvertes de munitions de guerre, souvent encore actives, sont fréquentes dans certains secteurs.

### Les conséquences sur les biens, les personnes et l'environnement

Les accidents liés aux engins résiduels de guerre font chaque année une dizaine de morts et plus d'une centaine de blessés.

Si la découverte peut être fortuite à l'occasion de travaux dans les champs ou par effet de l'érosion naturelle, **la plupart des accidents survient à l'occasion de terrassements, pose de canalisations, construction de fondations ou d'ouvrages, débroussaillage ou travaux en forêt, lors du curage de plans d'eau ou de rivières, de sondages, forages, études géophysiques et géotechniques, fouilles archéologiques, exploitation de carrières...**

Le risque majeur est donc l'éventration d'une munition à paroi mince qui libère un produit chimique ou incendiaire mais qui aboutit rarement à une explosion. Les produits suffocants (phosgène, acide chlorhydrique, chloropicrine...) à forte concentration provoquent l'arrêt respiratoire ; les produits vésicants (ypérite) provoquent des graves brûlures au contact de la peau et les produits incendiaires s'enflamment spontanément au contact de l'air.

En cas de découverte d'engins explosifs, les risques peuvent être :

- l'explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur ;
- l'intoxication par inhalation, ingestion ou contact ;
- la dispersion dans l'air de gaz toxiques : les armes chimiques utili-

sées pendant la guerre, renferment des agents toxiques mortels ; si leur enveloppe se rompt, des gaz toxiques sont susceptibles de contaminer l'air.

Les munitions de guerres craignent les chocs, le feu et le vieillissement des matières actives internes (explosif primaire).

Dans certaines communes, des collectionneurs recherchent des munitions pour les revendre et, pour ce faire, les démontent et les vident, mettant en danger leurs voisins immédiats.



#### EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur le risque « engins résiduels de guerre », consultez le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile>

# LE RISQUE « ENGIN RÉSIDUELS DE GUERRE » DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

## Contexte



Crédits (c) Ministère intérieur

Lors des deux conflits mondiaux, la moitié nord de la France a connu des bombardements intenses et des batailles meurtrières qui en font la partie la plus sensible au risque « engins résiduels de guerre ».

S'il est difficile de proposer une cartographie précise de ce risque dans le département, tant celui-ci semble diffus, les statistiques établies par le service de déminage d'Arras révèlent cependant des zones particulièrement sensibles ; il s'agit des secteurs de Douai, Lille-Sud, Armentières, Bailleul, Dunkerque et Cambrai.

## L'historique des principaux événements

### Technicentre SNCF Hellemmes 2018

Une bombe américaine de 250 kg, datant de la seconde guerre mondiale a été retrouvée sur le site du technicentre SNCF de la commune d'Hellemmes. Le service de déminage d'Arras a procédé à l'opération de désamorçage le 7 octobre 2018 entre 9h00 et 16h00. Dans ce cadre, une évacuation totale de la population dans un périmètre de sécurité d'un rayon de 400 mètres autour de la bombe a été réalisée.

### La Chapelle d'Armentières

Une bombe d'aviation anglaise datant de la seconde guerre mondiale a été découverte dans un champ à La Chapelle d'Armentières. Toutes les

précautions ont immédiatement été prises par le service du déminage de la Sécurité Civile pour sécuriser le site. Une opération de désamorçage a eu lieu le dimanche 13 septembre 2020. Pour la sécurité des riverains, une évacuation de la population a été opérée dans un périmètre de sécurité d'un rayon de 270 mètres autour de la bombe sur les communes de La Chapelle d'Armentières et de Houplines.

## Les actions préventives dans le département du Nord

Le département du Nord dispose d'un service de déminage capable d'intervenir en tous points du département et qui est chargé de neutraliser, enlever et détruire tous les « engins résiduels de guerre », quels que soient ces engins. À titre d'exemple, en 2022, 717 opérations de déminage ont été réalisées, dont 642 interventions pour des munitions historiques, ou encore 27 interventions pour bagages abandonnés sur la voie publique.

## L'information et l'éducation sur les risques

Le maire élabore un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Celui-ci synthétise les informations transmises par le préfet complétées des mesures de prévention et de protection dont le maire a connaissance.

Le maire définit les modalités d'affichage du risque « engins résiduels de guerre » et des consignes individuelles de sécurité.

En 2022,  
717 opérations  
de déminage ont été  
réalisées, dont  
642 interventions  
pour des munitions  
historiques.







## Que faire en cas de découverte d'engins résiduels de guerre ?

Seule l'information de la population peut constituer une mesure préventive tant le risque est diffus et imprévisible. Ainsi, toute manipulation par des personnes non habilitées est à proscrire. Toute personne découvrant des explosifs (balles, obus, fusées paragrèles, grenades...) ou désirant s'en démettre doit éviter de les toucher ou de les déplacer et immédiatement :

- prévenir la gendarmerie ou les services de police territorialement compétents ou les sapeurs-pompiers en cas d'incident ;
- prévenir le maire de la commune.

Dans l'attente de l'arrivée des forces de sécurité :

- ne pas y toucher ;
- ne jamais s'approcher d'un engin de guerre en particulier en présence d'un nuage gazeux ;
- ne pas le déplacer ;
- ne jamais enterrer un obus pour s'en débarrasser ;
- suivre les consignes des autorités.

La gendarmerie, la police ou les sapeurs-pompiers préviendront ensuite la préfecture qui se mettra en rapport avec le service de déminage, qui se rendra sur place afin de retirer le ou les objets dangereux.

### FOCUS

#### La pêche à l'aimant dans le département du Nord

Depuis quelques années, la pratique de la pêche à l'aimant, ou « pêche magnétique », n'a de cesse de se développer dans notre département pendant les périodes de loisirs (vacances ou week-end). Cependant, une grande majorité des personnes qui se livrent à cette activité, ne sont pas conscients des risques qu'elle présente, notamment la possibilité de sortir de l'eau des produits toxiques, des armes, des munitions, voire des obus.

Leur manipulation peut engendrer :

- l'explosion de la munition ;
- la fuite d'un agent toxique de guerre pouvant entraîner une intoxication ou une contamination ;
- la fuite d'un produit incendiaire pouvant entraîner une auto-inflammation ;
- un détournement pour une action malveillante.

Ces risques ne sont pas anodins et mobilisent régulièrement des équipes de déminage et de soins d'urgence.

Cette pratique étant assez récente, il n'existe pas de réglementation interdisant de manière générale celle-ci, les probabilités de remontées des engins de guerre étant circonscrites à certains départements ou certaines communes, lesquelles peuvent prendre localement des arrêtés d'interdiction si les circonstances locales le justifient (découvertes multiples sur un territoire). Sur les terrains privés, l'autorisation du propriétaire est requise. Pour les cours d'eau, lacs, fleuves, rivières et canaux, l'autorisation de l'État, propriétaire des biens sous-marins, est requise.

Aussi, le rôle principal des maires est de mener des opérations de sensibilisation et d'information à l'ensemble de la population aux dangers de ce loisir.

Si cette activité est réalisée avec pour objectif la recherche d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, les participants doivent être détenteurs d'une autorisation instruite par la direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie, 3 rue du Lombard, CS 8016, 59041 Lille Cedex.

## Les contacts

### Préfecture du Nord

Bureau de la planification et de la gestion opérationnelle de crise :  
pref-bureau-bpgoc@nord.gouv.fr  
ou pref-deminage@nord.gouv.fr  
03 20 30 59 59

ou, si les munitions se trouvent sur la voie publique, demander l'astreinte sécurité civile.



Quelques exemples d'engins résiduels de guerre retrouvés par les démineurs de la sécurité civile d'Arras



Crédit (c) Ministère de l'Intérieur.